Procès Zemmour : Plus pertinent à la barre qu'à la télé ! (Marianne)

12/01/2011 à 12h05

Jugé pour ses propos concernant la délinquance des Noirs et des Arabes, Eric Zemmour a eu la possibilité d'argumenter, ce qu'il a peu l'occasion de faire à la télévision.



Le prévenu avait une première ligne de défense. La sur-représentation des Noirs et des Arabes dans la délinquance est un fait, il ne fait que le constater. On lui répondra que les statistiques ethniques sont illégales en France. Oui, mais les études sur les populations d'origine étrangères ou non-catholiques sont légion. L'Insee, par exemple, se base sur la nationalité des parents pour étudier le poids des discriminations à l'emploi.

Je ne suis pas un provocateur. Décrire une réalité, c'est cela la fonction de journaliste. Mes propos sont brutaux mais la réalité est brutale ». Le chroniqueur a également dénoncé le « catéchisme bien-pensant qui veut dire que les seules causes de la délinquance sont économiques et sociales.»

Le prévenu a alors mis les anti-racistes face à leurs dilemmes : « *Soit on prend le modèle américain avec le communautarisme et les statistiques ethniques, soit on ne dit plus que Zidane est Kabyle et que Thuram est Guadeloupéen* ». Et il a cogné dur : « *Idéologiquement, ces gens-là sont malhonnêtes* ». Le camp d'en face a dû apprécier.

Marianne